

Préambule

Le présent document définit le parcours à suivre pour les rameurs de la Ligue des Hauts de France d'Aviron qui souhaitent se sélectionner dans les équipages qui seront engagés à la Coupe des Régions les 25 et 26 avril 2020 à Mantes La Jolie. Cette compétition voit les régions de France s'affronter sur plusieurs types d'embarcations collectives et sur les catégories allant de J16 à Senior. Les résultats obtenus lors de cette régates sont de réels indicateurs du niveau sportif des clubs d'un territoire, mais aussi de la capacité à faire de la performance avec des athlètes et des entraîneurs issus de clubs différents.

Finalités

- L'objectif premier est de monter sur le podium
- L'objectif de second degré est d'entrer en finale A (les 6 premiers)
- Etre dans les six premières Ligues au classement général de la Coupe des Régions 2020

Conditions de sélection

Les étapes suivantes sont **obligatoires** pour l'ensemble des athlètes souhaitant se sélectionner en équipe de Ligue. Cependant, pour les Senior et J17/J18 la participation aux étapes marquées d'un « * » est obligatoire mais peut être réalisée sur un autre site selon leurs contraintes professionnelles/personnelles ou s'ils sont sur un Pôle hors région ou s'ils cherchent une sélection dans un collectif national.

		J16 H	J16 F	J18 H	J18 F	Sen. H	Sen. F
Stage	- 23 au 24 avril	X	X	X	X		
Etapes	- Course à Pied 27 oct. max (clubs)	X	X	X	X	X*	X*
	- TDR 3 novembre à Dunkerque	X	X	X*	X*	X*	X*
	- Ergo 1 décembre à Amiens	X	X	X*	X*	X*	X*
	- Ergo 2 Février (Cambrai et/ou Paris)	X	X	X*	X*	X*	X*
	- TDR 8 mars à ??	X	X	X*	X*	X*	X*
	- EQIBC 21-22 mars à Gravelines	X	X	X	X	X	X

- Précisions sur la Tête De Rivière de Novembre :

Les J17/J18 et Senior souhaitant suivre le chemin de sélection permettant d'intégrer les collectifs nationaux devront participer à la Tête de Rivière organisée à Toul le 10 novembre. Les autres J17/J18 devront participer à la Tête de Rivière régionale organisée le 3 novembre à Dunkerque. Si un J17/J18 participe à la TDR de Toul le 10 novembre pour une éventuelle intégration au collectif national et qu'il obtient une place supérieure à la 6^{ème} en skiff ou 4^{ème} en 2-, il se verra attribuer les points équivalant à la 12^{ème} place du classement régional (cf Annexe 1). S'il obtient une place égale ou inférieure à la 6^{ème} en skiff ou 4^{ème} en 2-, il se verra attribuer les points équivalant à la même place du classement régional. Les Senior pourront participer à une autre Tête de Rivière que celles de Dunkerque et Toul selon leurs contraintes professionnelles/personnelles.

- Précisions sur l'évaluation ergométrique de Février :

Dans le cas d'une participation à l'Indoor de Cambrai le 2 février et aux Championnats de France Indoor du 8 février, le meilleur résultat réalisé par l'athlète sera retenu.

- Précisions sur la Tête de Rivière de Mars :

Les J17/J18 et Senior souhaitant intégrer une équipe nationale devront participer à la Tête De Rivière Nationale de Caen le 10 mars 2019. Si un J17/J18 participe à la TDR de Caen le 10 mars pour une éventuelle intégration aux collectifs nationaux et qu'il obtient une place supérieure à la 12^{ème}, il se verra attribuer les points équivalant à la 12^{ème} place du classement régional (cf Annexe 1). S'il obtient une

place égale ou inférieure à la 12^{ème}, il se verra attribuer les points équivalent à la même place du classement régional. Les Senior pourront participer à une autre Tête de Rivière que celles de la région du 8 mars et Caen, selon leurs contraintes professionnelles/personnelles.

Règles de sélection

- A l'issue des évaluations précédemment citées dans le titre « Conditions de sélection », un classement est réalisé selon le système suivant : cf. annexe 1. Sur l'ensemble des évaluations réalisées par l'athlète, la moins bonne performance (celle lui procurant le plus de points) sera retirée de son total.
- A l'issue des points d'évaluations, et en fonction de critères plus subjectifs sportifs (rapport poids/puissance, technique, comportement, tempérament de compétiteur, ...), la Ligue, sur proposition du Conseiller Technique Sportif, sélectionnera les équipages engagés pour la Coupe des Régions 2020.

Annexe 1 : Modalités de classement

	J16	J18	Senior
TDR I	1 ^{er} = 1 point	1 ^{er} = 1 point	1 ^{er} = 1 point
	2 ^{ème} = 2 points	2 ^{ème} = 2 points	2 ^{ème} = 2 points
	3 ^{ème} = 3 points etc...	3 ^{ème} = 3 points etc...	3 ^{ème} = 3 points etc...
Ergo I	1 ^{er} = 1 point	1 ^{er} = 1 point	1 ^{er} = 1 point
	2 ^{ème} = 2 points	2 ^{ème} = 2 points	2 ^{ème} = 2 points
	3 ^{ème} = 3 points etc...	3 ^{ème} = 3 points etc...	3 ^{ème} = 3 points etc...
Course à Pied	1 ^{er} = 1 point	1 ^{er} = 1 point	1 ^{er} = 1 point
	2 ^{ème} = 2 points	2 ^{ème} = 2 points	2 ^{ème} = 2 points
	3 ^{ème} = 3 points etc...	3 ^{ème} = 3 points etc...	3 ^{ème} = 3 points etc...
Ergo II	1 ^{er} = 1 point	1 ^{er} = 1 point	1 ^{er} = 1 point
	2 ^{ème} = 2 points	2 ^{ème} = 2 points	2 ^{ème} = 2 points
	3 ^{ème} = 3 points etc...	3 ^{ème} = 3 points etc...	3 ^{ème} = 3 points etc...
TDR II	1 ^{er} = 1 point	1 ^{er} = 1 point	1 ^{er} = 1 point
	2 ^{ème} = 2 points	2 ^{ème} = 2 points	2 ^{ème} = 2 points
	3 ^{ème} = 3 points etc...	3 ^{ème} = 3 points etc...	3 ^{ème} = 3 points etc...
ZONE	1 ^{er} = 1 point	1 ^{er} = 1 point	1 ^{er} = 1 point
	2 ^{ème} = 2 points	2 ^{ème} = 2 points	2 ^{ème} = 2 points
	3 ^{ème} = 3 points etc...	3 ^{ème} = 3 points etc...	3 ^{ème} = 3 points etc...

- Un plancher de points est instauré à la 16^{ème} place, équivalent à 16 points
- Une absence vaut 20 points